
Serment de fidélité et indignation des attentats contre les
représentants par les grenadiers gendarmes de la Convention et
29e et lère divisions de gendarmerie nationaux, lors de la séance
du 12 prairial an II (31 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Serment de fidélité et indignation des attentats contre les représentants par les grenadiers gendarmes de la Convention et 29e et lère divisions de gendarmerie nationaux, lors de la séance du 12 prairial an II (31 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 156-157;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13676_t1_0156_0000_11

Fichier pdf généré le 30/03/2022

4

L'agent national d'Angely-Boutonne fait part à la Convention de la vente rapide et avantageuse des biens des émigrés (1).

31 lots de biens d'émigrés estimés 141.332 liv. ont été adjugés pour 441.490 liv. (2).

Mention honorable, insertion au bulletin.

5

Le 1^{er} bataillon des chasseurs de Vaucluse offre en don patriotique sa paye d'un jour, et demande à partager les fatigues de ses frères d'armes qui sont en présence de l'ennemi.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Extrait des registres militaires] (4).

Ce jourd'hui 13 floréal an II, le corps des officiers du 1^{er} bataillon des chasseurs de Vaucluse, assemblé par ordre du commandant.

Un membre a fait la motion tendant à faire un don patriotique à la république d'un jour de leur paye tous les mois tant que la guerre durera, laquelle motion a été unanimement accueillie par les assemblés; à cet effet il a été arrêté que les mois ne seraient comptés que pour 29 jours chez le payeur.

De suite un autre membre a fait la motion tendant à aller partager les fatigues de leurs frères d'armes qui sont en présence de l'ennemi, que depuis assez longtemps se trouvant en garnison à Aigues-Mortes, place qui pourrait être gardée par des gardes nationales moins instruits que notre bataillon, il serait de l'avis de faire une adresse à tous qu'il appartiendra pour voler aux frontières et aller cueillir des lauriers.

Cette motion a été par les assemblés vivement applaudie, et ont incontinent arrêté qu'il serait pris les plus prompts mesures pour arriver en présence de l'ennemi. A cet effet, il a été arrêté qu'il serait envoyé extrait des présentes adressées à la Convention nationale, et ont signé : Maurin (com^e), Oude (cap^e), Laurent (cap^e), Charrier (cap^e), Barbier (cap^e), Granie (cap^e), Pastour, Fayette, Marc Coye (capitaines), Baile, Abely, Perrin, Moulin, Touillet, Gaillard, Bonaud, Bonaux, Chantelas, (lieutenants), Goubert, Barrot, Augustin, Jouffret, Brémond, Béranger, Jamet, Daussant (sous-lieutenants), Gontard (adj^t-major), Rolland (chirurgien), Gellin (secrét.).

MAURIN (com^e), GELIN (secrét. et quartier-maître).

(1) P.V., XXXVIII, 219.

(2) Selon M.U., XL, 203; Dans J. Sablier, n° 1352 les chiffres varient : « les biens estimés 41.330 liv. ont été vendus 91.990 liv. ».

(3) P.V., XXXVIII, 219. J. Mont., n° 36; J. Fr., n° 615; J. Sablier, n° 1352.

(4) C 306, pl. 1153, p. 29.

6

La société des amis de Marat, séante à Pierre-d'Autils, département de l'Eure, exprime, par un député admis à la barre, son indignation contre les assassins, et dépose sur le bureau 210 liv. en médailles d'argent, 169 liv. 7 s. en assignats, 96 chemises, 17 paires de bas et autres effets d'habillement (1).

L'ORATEUR lit l'adresse : Nous députons les citoyens Berteaux et Léauteard, deux de nos membres, pour vous féliciter du courage et de l'énergie que vous avez montrés pour déjouer les complots des traîtres qui s'efforçaient à nous faire retomber dans l'esclavage.

En vain les ennemis de notre glorieuse révolution voudraient-ils vous intimider par leurs poignards en les dirigeant contre les zélés défenseurs, ils leur donnent un brevet d'immortalité. Oui vous resterez à votre poste jusqu'à l'entière destruction du dernier des tyrans.

Nous déposons sur votre bureau 210 livres en médailles à l'effigie du tyran et qui doivent être purifiés dans le creuset national, 169 liv. 7 sols en assignats, 96 chemises, 4 paires de souliers, 17 paires de bas, 6 paires de guêtres, 6 cols, 1 aune 3 quarts de toile, 17 livres de vieux linges.

C'est tout ce qu'ont pu faire de pauvres cultivateurs; nous ne regardons point ce sacrifice comme un don mais comme un devoir envers ceux qui nous ont devancés dans le chemin de la gloire (2).

Mention honorable, insertion au bulletin.

7

Les grenadiers gendarmes servant près la Convention nationale, et la 29^e division de gendarmerie nationale à cheval, et de la 1^{re} division sont introduits dans le sein de l'assemblée, ils renouvellent leur serment de fidélité à la patrie, et de dévouement à la Convention contre les traîtres et les assassins qui menacent ses jours des défenseurs du peuple (3).

L'ORATEUR des grenadiers gendarmes :

Citoyens représentans,

Persuadés que nous étions que vous n'aviez jamais douté de notre dévouement à la chose publique et de notre attachement pour vos personnes, nous avons hésité de venir inter-

(1) P.V., XXXVIII, 219 et XXXIX, 117. Bⁿ, 13 prair. (2^e suppl^t) et 29 prair. (suppl^t).

(2) C 305, pl. 1136, p. 5, daté du 7 prair. et signé J. Joachim MANNADOIR (présid.), LEMEILLEUR, LEAUTEARD.

(3) P.V., XXXVIII, 219. Bⁿ, 13 prair. et 13 prair. (2^e suppl^t); Audit. nat., n° 616; Mess. soir, n° 652; C. Eg., n° 652; F. Fr., n° 615; J. Matin, n° 710; J. Lois, n° 611; Mon., XX, 619; Feuille Rép., n° 333; J. Sablier, n° 1352; Débats, n° 619, p. 171; J. Paris, n° 517.

rompre vos glorieux travaux, pour vous témoigner toute l'indignation que nos cœurs ont ressentie en apprenant l'attentat horrible entrepris sur quelques uns de vous; mais la malveillance, dont le spectre hideux plane sans cesse autour de tous les vrais républicains, pourrait interpréter notre silence. Nous venons donc prêter entre vos mains le serment tant de fois répété de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour défendre les droits du peuple et la personne des représentants.

Ah! que n'avons-nous moins d'âge! que n'avons-nous accoutumé notre jeunesse à ce mobile élément derrière lequel se cache l'insolent vizir d'un despote imbécile. Alors, sur un vaisseau dont tout bon républicain briguerait l'honneur de former l'équipage, nous irions droit au Cabinet de ce monstre ministériel, nous apporterions sa tête à vos pieds et nous laverions dans son sang l'outrage fait à la nation dans la personne de ses représentants.

Vive la république. Vive la Montagne.

L'ORATEUR de la gendarmerie (29^e et 1^{re} divisions) :

Citoyens représentants,

Vous exprimer l'horreur que nous inspire le crime, renouveler nos serments, adorer vos décrets qui ne sont que l'émanation de l'Éternel, vous défendre et mourir pour la patrie, tel est le vœu que vous a déjà offert et vous offrira toujours la gendarmerie à cheval de Paris (1).

(Applaudi).

Mention honorable, insertion au bulletin.

8

Les administrateurs du département de police font passer le total des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris; le nombre est de 6 867 (2).

Insertion au bulletin.

[Commune de Paris, 11 prair. II. Etat des détenus au 10 prair.] (3).

NOM DES PRISONS	NOMBRE DES DÉTENUS
Grande Force	657
Petite Force	307
Sainte Pélagie	224
Madelonnettes	298
Montprin	65
Abbaye	106
Bicêtre	926
Salpêtrière	415
Chambres d'arrêt à la mairie	48
Fermes	6

(1) C 306, pl. 1158, p. 48, signé BERNELLE, cap^e; p. 47, signé VAUTIER, HESMART (chefs d'escadron).

(2) P.V., XXXVIII, 220, total mentionné par erreur : 6 863.

(3) C 305, pl. 1145, p. 15, P.c.c. BENOTT.

Luxembourg	827
Maison de Suspicion, rue de la Bourbe	527
Brunet, rue de Buffon	48
Picpus, faubourg St-Antoine	199
Réfectoire de l'Abbaye	118
Caserne des p.p.	143
Les Anglaises, rue St-Victor	147
Les Anglaises, rue de Loursine	126
Caserne, rue de Sève	143
Les Carmes, rue de Vaugirard	334
Les Anglaises, faubourg St-Antoine ...	83
Coignart	61
Ecossais, rue des fossés St-Victor	98
St-Lazare, faubourg St-Lazare	677
Maison Picquenot, rue de Bercy	35
Maison folie Renaud	27
Belhomme, rue Charonne, 70	103
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire	119

TOTAL GÉNÉRAL : 6.867

9

Un bataillon d'enfans des commune d'Avize et d'Oger (1) témoignent le désir de se dévouer comme le jeune Barra, leur héros et leur modèle.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[s.l.; 2 flor. II] (3).

« Citoyens législateurs,

Un bataillon d'enfans, composé de sans-culottes de la commune d'Avise et de celle d'Oger s'exerce tous les jours aux évolutions militaires; il s'est organisé suivant les lois et sous les yeux des corps constitués. Il a prêté serment pour la sureté des personnes, le respect des propriétés, et a juré haine aux tyrans, aux faux patriotes, paix aux chaumières. Si les forces de cette jeunesse étaient d'accord avec sa bonne volonté et son courage, elle volerait au secours de la patrie, elle exterminerait ses féroces ennemis, ou bien elle aurait la gloire de cimenter de son sang l'unité, l'indivisibilité de la République. Quand, citoyens représentants, vous jugerez ses bras nécessaires, parlez et à votre voix les jeunes soldats courront à la victoire ou à la mort. Ils sentent le besoin d'être instruits, aussi assistent-ils avec soin aux séances de la société républicaine d'Avise. Les traits héroïques et civiques qui honorent les fastes de notre sainte révolution excitent, avec le plus juste transport, leur émulation, et l'explication des lois faites pour le bonheur des français leur inspire le dévouement le plus absolu pour la chose publique et la plus vive reconnaissance pour les sages législateurs.

Les enfans de la république veulent tous imiter le jeune, l'immortel Barra, leur héros et leur modèle. Ils vous conjurent, au nom du salut de la patrie, de rester à votre poste jusqu'à ce que vos lois et vos mesures aient exterminé tous nos ennemis de tout genre et

(1) Marne.

(2) P.V., XXXVIII, 220. B^{tn}, 13 prair. (1^{er} suppl^l).

(3) C 306, pl. 1158, p. 46.